

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Jardinier Paysagiste

RNCP 38386

Diplôme de niveau 3

CAPa JP

Objectif de la formation

L'objectif de la formation vise l'obtention des capacités générales et professionnelles du référentiel du diplôme.

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement et de création couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...).

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théorique en salle et des salles informatiques
 - Etudes de cas concrets
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation d'Handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

Voie de Formation

Formation initiale par apprentissage

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé de 17 et 29 ans.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante.

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

Après la classe de troisième, début de la formation par apprentissage.

Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.



Durée et Rythme de la Formation

- **1ère année** 420 heures d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- **2ème année** 420 heures d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- Alternance régulière 1 semaine au CFA et 1 semaine en entreprise.

Nos Atouts

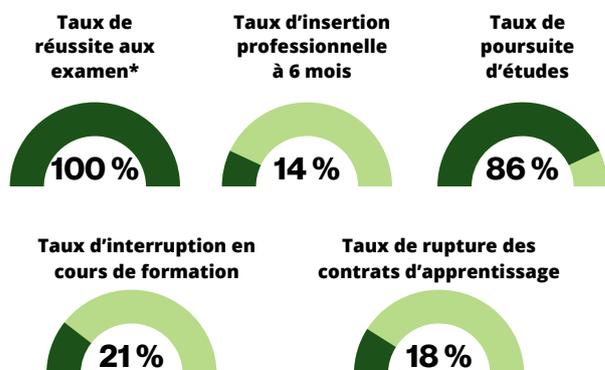
- Site sur 250 hectares.
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri

Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

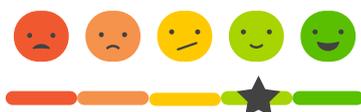
La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2024 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27 %
	18 à 20 ans	43 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	39 %
	18 à 20 ans	51 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2023)



Taux d'appréciation



* en relation avec le taux de présentation à l'examen

Contenus Principaux de la formation

Modules d'enseignement général

MG1: Agir dans des situations de la vie sociale

MG2: Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

MG3: Interagir avec son environnement social

Modules d'enseignement professionnel

MP1: Insertion du salarié dans l'entreprise

MP2: Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments

MP3: Mise en place d'aménagements paysagers

MP4: Travaux d'entretiens paysagers

MIP: Module d'initiative professionnelle

Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte des capacités est vérifiée par 7 épreuves obligatoires.

Une sous-épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Principaux débouchés

Ouvrier paysager

Suites de parcours possibles

- Une poursuite d'études est envisageable en BAC Pro Aménagement Paysagers.
- Quelques BP et CS sont aussi accessibles après un CAPa JP.

Coût de la formation

5 223 € au 15 Octobre 2023

Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

Date d'enregistrement de la certification

18-12-2023